

## S'Dorfblättla



### Le Mot du Maire

Chers habitants de Jungholtz,

Et oui, nous sommes déjà parvenus au terme de cette année 2017 ! Année qui n'aura pas été simple, une année avec de nombreux changements... une année avec un nouveau paysage politique et administratif issu des élections. Et nous face à tous ces bouleversements ?

Eh bien nous continuerons d'avancer selon la feuille de route que nous nous sommes fixée, tout en restant très vigilant sur les finances et en continuant à dynamiser notre commune. Nous aurons à travailler sur de nouvelles pistes d'économies.

En effet après sept ans de baisse des dotations de l'Etat nous devons encore faire face à la disparition des emplois aidés, au projet de suppression de la taxe d'habitation, aux transferts de compétences et à une avalanche de décisions défavorables aux collectivités imposées de façon unilatérale et réduisant progressivement les communes à un rôle de sous-traitants de l'Etat !

Ainsi l'année prochaine il faudra surveiller la qualité de l'air dans l'école bien entendu ceci engendrera des tracas supplémentaires mais aussi des dépenses supplémentaires.

Heureusement que je peux compter

sur une équipe municipale à l'esprit constructif, une équipe animée de la volonté d'agir en toute transparence, plaçant toujours l'intérêt général au cœur de son action. Sa réactivité et sa détermination ont permis de mener à bien les projets engagés. Aujourd'hui, malgré les inquiétudes pour l'avenir de la commune, sa motivation reste intacte et pourtant nous savons tous que nous devons encore trouver des pistes d'actions pour préparer la commune aux défis à venir.

Je profite également de cet éditorial pour remercier toutes les associations et leurs bénévoles qui offrent un éventail d'activités et de manifestations et participent ainsi à son dynamisme ! J'en suis très fier et très heureux.

Je suis en effet fier de constater que notre village s'épanouit entre traditions et innovations, que les manifestations festives et culturelles sont nombreuses et que le patrimoine est préservé et embelli.

La période des fêtes de fin d'année annonce des moments conviviaux et amicaux. Je pense tout particulièrement au

traditionnel marché de Noël, à la tournée de Saint-Nicolas mais aussi au repas que nous aurons le plaisir de partager avec les seniors du village. Ces moments festifs seront l'occasion de se retrouver pour partager des moments d'émotion et d'amitié.

Au nom du Conseil municipal et en mon nom propre, je vous souhaite dès à présent de très belles fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous pour la traditionnelle cérémonie des vœux !

Guy HABECKER  
Maire de Jungholtz ■

Interview du 20 novembre 2017



<https://www.francebleu.fr/infos/societe/guy-habecker-maire-de-jungholtz-je-peux-celebrer-les-mariages-ou-installer-les-decorations-de-noel-1511213641#>

Par Guillaume Chhum, France Bleu Alsace et France Bleu Elsass  
Lundi 20 novembre 2017 à 22:37



Guy Habecker est le maire de Jungholtz depuis trois ans © Radio France - Guillaume Chhum



# Dégustation ...



## Samedi 9 et Dimanche 10 décembre 2017

La boulangerie/épicerie de Jungholtz organise une opération 'dégustation' des différentes variétés de pains mais aussi des bûches de Noël.

Les clients pourront déguster la baguette classique en pain blanc et la baguette 'banette', mais aussi toute une gamme de pains spéciaux bio, de pains aux fruits, mais aussi des viennoiseries et des pâtisseries pour préparer vos fêtes de Noël. Ils pourront également discuter avec Christine qui répondra à toutes les questions.

L'objectif de cette action est de vous faire découvrir les différents pains et leur saveur et de sensibiliser aux valeurs nutritives du pain et au rôle qu'il joue dans une alimentation équilibrée....



LES PLUS NUTRITIONNELS

TOUS LES PAINS

→ Banette Saveurs et Fibres  
→ Banette Cœur de Lin

→ Banette Meule de Pierre  
→ Le Complet Banette

### Retour sur vos opinions relatives au commerce de proximité

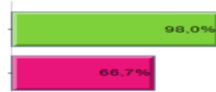
Le sondage réalisé en octobre a montré tout l'intérêt que vous portez à votre boulangerie/épicerie. Ce commerce joue un rôle fondamental pour le maintien d'une offre commerciale de proximité indispensable pour les habitants du village et tout particulièrement pour les personnes âgées.

Par ailleurs le dynamisme et le sourire de la vendeuse suscite l'approbation des usagers du commerce.

Voici les résultats du sondage :

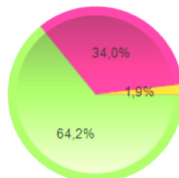
#### Quelle prestation recherchez-vous avant tout ?

- Le commerce de proximité 98.1 %
- L'agence postale communale 66.7 %



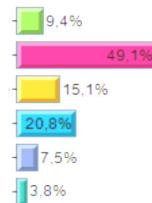
#### Fréquentez vous le commerce de proximité de Jungholtz ?

- Oui régulièrement 64.2 %
- Oui occasionnellement 34.0 %
- Non 1.9 %



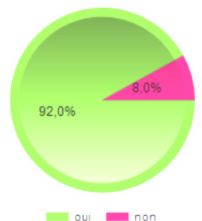
#### A quelle fréquence réalisez-vous vos achats dans le commerce de proximité ?

- Une fois par jour 9.4 %
- Plusieurs fois par semaine 49.1 %
- Une fois par semaine 15.1 %
- Plusieurs fois par mois 20.8 %
- Une fois par mois 7.5 %
- Jamais 3.8 %



#### Quels produits proposés par le commerce de proximité achetez-vous le plus régulièrement ?

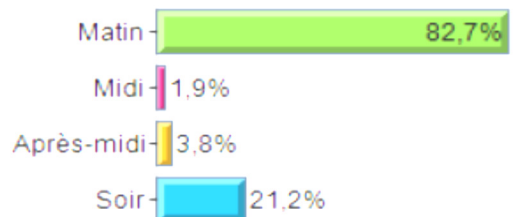
- Boulangerie/Viennoiserie 98.1 %
- Pâtisseries 26.4 %
- Alimentation générale & primeurs 26.4 %
- Conserves / pâtes 13.2 %



#### Les horaires d'ouverture vous conviennent-ils ?

- Oui 92 %
- Non 8 %

#### A quels moments réalisez vous le plus souvent vos achats dans le commerce de proximité ?

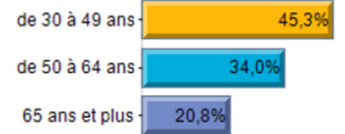


#### Usager du commerce de proximité et de l'agence postale communale :

##### vous résidez à Jungholtz depuis

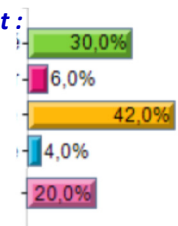
- moins de 2 ans 1.9 %
- de 2 à 4 ans 7.5 %
- de 5 à 9 ans 15.1 %
- plus de 10 ans 75.5 %

##### vous êtes âgé de



##### votre catégorie socio-professionnelle est :

- employé 30 %
- ouvrier 6 %
- retraité 42 %
- profession libérale 4 %
- cadre et cadre sup. 20 %



##### vous travaillez dans un rayon de

- moins de 1 km 12.1 %
- entre 3 et 5 km 6.1 %
- entre 5 et 20 km 33.3 %
- plus de 20 km 48.5 %



*"Chaque âge a ses problèmes, on les résout à l'âge suivant". Citation de Maurice Chapelan (1957)*

## Les 85 printemps de Joseph BOLTZ

Joseph BOLTZ, Seppi pour ses amis et connaissances, vient de passer le cap de ses 85 ans. Il a vu le jour le 13 septembre 1932 à Pfastatt et a passé son enfance à Reiningue avant de rejoindre Jungholtz. De son union avec Lucie Heyer sont nés 2 enfants, Marie Josée et Régis et il a aujourd'hui la joie d'avoir 4 petits-enfants et 3 arrière-petits-enfants.

Après une courte période d'apprentissage en tant que cordonnier, il a rejoint les Mines de Potasse d'Alsace pour une carrière de mineur de fond.

Sa grande passion pour l'aviculture l'a amené avec ses comparses, *Albert, Charles et Henri*, à créer l'association des aviculteurs de Jungholtz. Aujourd'hui encore il est un membre incontournable de l'association, même s'il affirme avoir passé le relais ☺.

Il faut dire que les années glissent sur lui ; il a toujours bon pied et bon œil, se lève à l'aube pour s'occuper de ses chers animaux, et est toujours prêt pour évoquer avec son habituel humour "les affaires de la commune" ... Il faut dire que



durant ses différents mandats de conseiller municipal, poste qu'il a occupé durant 30 ans, il a pu se passionner pour la vie de son village d'adoption.

C'est donc au cours d'une soirée mémorable ... , dans une ambiance familière et familiale que le maire, Guy Habecker, accompagné de ses adjoints, Marc et Marie Josée et du Maire Honoraire a présenté au jubilaire les meilleurs vœux de la municipalité et lui a remis la traditionnelle corbeille garnie.

Et pour ma part, j'ai juste envie de poser cette question : "As-tu trouvé une fontaine de jeunesse ou est-ce juste ton patrimoine génétique exceptionnel ?"

En tous cas, s'il y a une astuce derrière ton éternelle jeunesse, sois sympa, partage-la. Joyeux anniversaire !

Marie Josée ■

## M. Julien ROSEMARY a fêté ses 80 ans

Le 8 novembre, le maire et les adjoints, Francis et Marc ont été accueillis au domicile de M. & Mme Rosemary pour fêter avec eux les 80 ans de monsieur, né le 8 novembre 1937.

De son union avec Nedka DIMITROVA GROZEVA est née une fille : Natacha, en 1977.

M. Julien Rosemary est surtout connu dans le village pour son investissement au service de l'UNC [Union Nationale des Combattants] dont il a été le président durant plusieurs années avant de passer le relais à M. Alfred TSCHAEN.

Comme il est de coutume, la municipalité a présenté ses meilleurs vœux à M. Rosemary à l'occasion de cet anniversaire et lui a remis la corbeille fleurie et garnie.

Et la soirée a été émaillée de souvenirs et anecdotes diverses,



certaines amusantes, d'autres relatives à des rencontres exceptionnelles, aussi insolites qu'imprévues... permettant ainsi de mieux connaître le parcours de vie si intense et tellement varié du couple.

La municipalité renouvelle ses souhaits sincères à l'occasion des 80 ans de M. Julien Rosemary, et une santé de fer pour mener à bien tous ses projets.

Joyeux anniversaire  
■





## Anniversaire de Mme Cécile ALTHEIMER

Née le 10 novembre 1927, Madame Cécile FIESINGER, épouse ALTHEIMER a fêté en famille ses 90 ans.

Pour fêter cet événement, la municipalité lui a remis le panier fleuri et lui souhaite encore un très Joyeux Anniversaire.

L'année des 90 ans est un événement important dans la vie, cet âge marque certes l'entrée dans le grand-âge mais surtout le fait que les enfants sont devenus à leur tour des parents et leurs enfants donneront à leur grands-parents des petits-enfants et cela c'est le plus beau des cadeaux de la vie, ajoutant ainsi de la vie aux années ...

Que ces quelques douceurs et ces fleurs expriment toute notre sympathie et nos meilleurs vœux tout au long de cette nouvelle année de votre vie qui s'ouvre devant vous.

Joyeux Anniversaire



*Les anniversaires qui s'enchaînent sont comme des fleurs d'éternité qui viennent embellir l'existence.*

## Anniversaire de Mme Josiane APPELSHAUSER

Madame Josiane APPELSHAUSER est née le 2 novembre 1937, et pour fêter cet anniversaire, la municipalité a été chaleureusement accueillie pour partager un moment fort convivial.

Une soirée à évoquer le parcours d'une vie bien remplie avec tout particulièrement les missions en Afrique.

C'est cette mémoire d'une jeunesse au cœur de l'Afrique et de son mode de vie que M. & Mme Appelshauser ont évoquée et partagée avec nous en narrant l'air du pays mais aussi l'amabilité de ses habitants, une existence quelquefois rude mais aussi tellement riche en émotions. Un grand vécu, des années de vie qui sont sciences et expériences. Toutefois ce parcours de vie a ramené les pas de la famille vers Jungholtz. Et là encore, qu'il est bon de partager les souvenirs du temps passé, du temps de sa mission d'institutrice à l'école de Jungholtz.

Puis la conversation a dévié sur le thème du patrimoine de



Jungholtz et tout particulièrement sur un document extrait des **vestiges des archives municipales** relatant l'existence de la papeterie de Jungholtz (voir ci-contre la reproduction de cet article).

Photos, cartes postales de l'ancienne papeterie et de la roue du moulin qui l'alimentait ... vieux tampons encreur en bronze et bois ; ces vestiges de la papeterie nous ont ramenés vers l'époque industrielle de Jungholtz...

En essayant de déchiffrer les tampons, nous nous sommes rappelé que cet outil d'entreprise a probablement marqué et officialisé de son encre indélébile les plus grands événements et les plus importantes décisions de la papeterie de Jungholtz. Nous lui rendons donc la politesse en nous intéressant à cet outil auparavant appelé « timbre » et qui a probablement marqué le début de la fin du fameux sceau.

Madame Appelshauser, nous vous réitérons nos souhaits les plus sincères pour votre anniversaire et formulons le vœux que la bonne santé et la sérénité soient, avec vous, généreuses.

Joyeux Anniversaire ■



## Vestiges des archives municipales ...

Extrait de la presse locale - document remis par M. & Mme APPELSHAUSER

Nul doute que le filigrane de Horn, figurant sur le papier réalisé par la papeterie de Jungholtz en 1793 a été rédigé par un authentique alsacien, au vu des deux fautes commises dans sa conception !

### Vestiges des archives municipales...

## La papeterie de Jungholtz: Flaig, Schaub, Horn, Charmoy

Il y a près de deux cent cinquante ans existait à Jungholtz une papeterie. Celle-ci avait été créée en 1729 par un nommé Flaig grâce à l'appui des nobles de Schauenbourg, qui possédaient un château dans la localité et détenaient le fief de Rimbach.

#### Le fief de Rimbach

Ce fief de Rimbach leur avait été attribué par les Habsbourg et s'étendait sur le côté gauche de la rivière du Rimbach appelée aussi Belchenbach. Il y avait ainsi une petite agglomération à hauteur de Jungholtz (dans le prolongement de la route arrivant de Soultz) puis une seconde à l'emplacement du Rimbach actuel. Le fief se

prolongeait par les forêts en direction du Ballon. La papeterie était située sur le côté Rimbach, à la sortie ouest de Jungholtz en direction de la station de filtrage de Soultz.

#### La papeterie Horn

Créée par le nommé Flaig, la papeterie fut reprise par le nommé Jacques Schaub d'origine suisse.

Les fabricants de papier suisses étaient renommés et leur production se vendait particulièrement bien en Alsace. Il ne faut donc pas s'étonner si le nommé Schaub estima judicieux de s'installer à Jungholtz-Rimbach où il trouvait de l'eau pour faire marcher ses machines. Vingt ans plus tard,

en 1768 le nommé Joseph Horn de Wuenheim reprit l'affaire. Était-il du métier? Nous l'ignorons. Il exploita la manufacture durant quatre années puis la céda à son fils, Louis-Ferdinand qui l'exploita jusqu'en 1798 avant de la céder à son fils, également Louis-Ferdinand, lequel la céda en 1815 à un certain Charmoy, papetier à Rimbach (canton de Masevaux).

Le papier était fabriqué à partir de la pâte de chiffons.

La papeterie de Jungholtz utilisait dans l'année 500 quintaux de chiffons qu'elle achetait à droite et à gauche. Elle payait les chiffons blancs de 8 livres à 8 livres 10 sols et les chiffons gris de 45 à 50 sols. Elle utilisait 20 quintaux de colle dans l'année pour encoller le papier. La fabrique produisait 220 balles de papier à lettres à 120 livres la balle; du papier à la ruche: 60 livres; du papier bleu à 40 livres; du concept blanc à 35 livres; du papier bulle de 1<sup>re</sup> qualité à 18 livres; du papier bulle de seconde qualité à 15 livres.

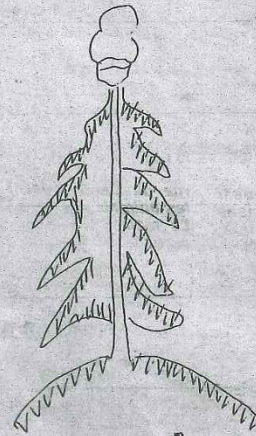
L'entreprise employait 10 ouvriers.

Tout ne marcha pas à la perfection. Les machines étaient fatiguées et il aurait fallu renouveler le matériel. D'autre part l'eau sur laquelle on comptait pour faire marcher les machines faisait souvent défaut, du fait que les paysans riverains du Belchenbach, détournaient les eaux de la rivière pour irriguer leurs prés.

La Révolution fut néfaste aux Sieurs Horn. La loi du Maximum avait réduit leurs ressources. Le nombre des ouvriers fut réduit. Ils n'étaient plus que quatre par la suite, et que de deux en 1800. Souvent ils étaient là, sans travail.

La fabrication s'en ressentit et le papier n'eut plus la qualité de celui de Bâle d'où désaffection de la clientèle.

Le nommé Charmoy de Rimbach (Masevaux) ayant repris l'affaire de Jungholtz, la



LIBERTÉ ÉGALITÉ

I. FERTINAND

HORN

IUNGHOLTZ

Filigrane de Horn en 1793.

papeterie Horn mit la clef sous le paillâsson.

#### Les filigranes

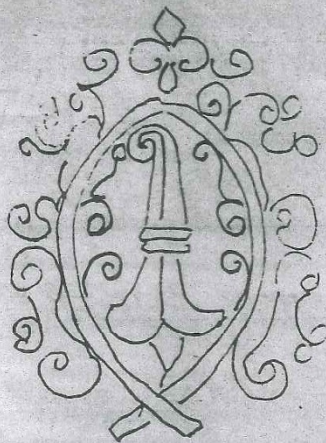
Il nous reste cependant des souvenirs: ce sont les feuilles de papier qui constituent les registres et les documents qui dorment dans les archives de la ville de Soultz.

Ces papiers sont filigranés, c'est-à-dire que l'on distingue par transparence des dessins et le nom du fabricant dans le papier. Nous en donnons ici quelques repro-

ductions. On remarquera entre autres un filigrane datant de l'époque révolutionnaire où le Louis-Ferdinand Horn a fait deux grosses fautes d'orthographe: Fertinand et Egalidé...

Il n'a pas hésité à copier les filigranes suisses, reproduisant la crocse de Bâle (sans doute pour des raisons de vente). Il n'était d'ailleurs pas le seul à faire usage de cette astuce...

Sources: Pierre Schmitt: Histoire du papier - Rev. Alsace 1960 Hoffmann - L'Alsace au XVIII<sup>e</sup> siècle Tome I.



FIN DE LOUIS  
FERDINAND HORN  
EN ALSACE

Filigrane de Horn en 1789.

## Le saviez-vous ?

Sur le site internet des archives départementale du Haut-Rhin, les internautes peuvent dorénavant feuilleter les archives publiques depuis la Révolution jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Une mine d'or pour les généalogistes qui peuvent faire des recherches par commune, par type d'acte, par naissances, mariages, décès ou dans les tables décennales qui les récapitulent.

L'état civil, en effet, est la première source des généalogistes. "quand vous avez des noms, des dates, des lieux, pour donner de la chair à vos ancêtres, il faut chercher ailleurs." c'est là que les archives peuvent proposer d'autres sources : militaires, professionnelles, judiciaires, etc ...

Extrait d'un article de presse de Jacques Fortier ■



## Civisme ... Rappels

### Divagation et déjections animales

Malgré la mise en place de dispositifs gratuits (toutounet), les trottoirs, les rues et les espaces de loisirs de la Commune sont quotidiennement souillés par des déjections animales.

Cette pollution qui remet en cause la salubrité et l'hygiène de notre village, est aggravée par la présence de chiens errants. Au delà de la propreté du village, il est question de sécurité publique.

Nous rappelons aux propriétaires d'animaux qu'ils en sont responsables et qu'ils doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter toute gêne ou incident (déjections, sacs poubelles éventrés, nuisance sonore). Nous faisons appel au civisme de chacun, pour que le village conserve son cadre de vie agréable et convivial.

En effet, si aucune amélioration n'est constatée, la Municipalité se verra dans l'obligation de prendre des mesures répressives à l'encontre des contrevenants et de faire respecter l'arrêté du Maire n° 2015.9

En cas de non respect de la réglementation, tout propriétaire qui ne ramasse pas les déjections de son animal s'expose à une contravention pouvant aller de 35€ à 450€.

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Brigade Verte, sont chargés de l'exécution de l'arrêté.

### Les citoyens et leurs ordures : quelle responsabilité ?

La qualité de vie à Jungholtz, si chère à tous ses habitants, ne peut exister sans la participation de chacun d'entre vous au respect de certaines règles élémentaires, de bon voisinage, de sécurité ou simplement de bon sens, et tout particulièrement en ce qui concerne la propreté des rues.

### Je sors mes poubelles la veille au soir

Les poubelles ne doivent être sorties **que la veille de la collecte, pas plus tôt, et rentrées sitôt le passage de la benne**. En veillant aussi à ce qu'elles ne débordent pas, une source de saleté peut être facilement évitée.

Par ailleurs, la voie publique ne doit pas servir de dépôt des déchets en attente d'évacuation !

### Je respecte les horaires d'utilisation des conteneurs à verre

Les conteneurs à verre sont certes insonorisés pour éviter les nuisances sonores (bruit des bouteilles qui se cassent), il n'en demeure pas moins que lors des dépôts d'autres bruits sont induits : bruit des moteurs de voitures, des portières qui claquent !

Il est donc impératif de respecter des horaires de dépôt de 8h à 22h ; le dépôt est interdit de 22h à 8h.

## Informations ...



**DU NOUVEAU DANS VOS DÉMARCHES IMMATRICULATION EN LIGNE !**  
De nombreuses démarches concernant votre véhicule, auparavant réalisées en préfecture, se font désormais en ligne, directement depuis nos sites internet. Retrouvez la liste en bas de cet article.

**24h/24**

Depuis chez vous, à tout moment, vous pouvez effectuer vos démarches administratives en ligne :

<https://ants.gouv.fr>

### Des points numériques à votre disposition

Un médiateur numérique, volontaire du service civique, peut vous accompagner si vous éprouvez des difficultés dans vos démarches en ligne. Vous devez disposer de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires.

**COLMAR** - Hall de la préfecture de 8h15 à 12h

**MULHOUSE** - Hall de la sous-préfecture

lundi, mardi et jeudi 8h15-11h15 & 13h15-15h30

Mercredi et vendredi 8h15-11h15



**MES DÉMARCHES à portée de clic !**

PASSEPORT  
CARTE D'IDENTITÉ  
IMMATRICULATION  
PERMIS DE CONDUIRE

Depuis le 2 octobre les demandes d'immatriculation doivent être réalisées **obligatoirement** par internet

(<http://ants.gouv.fr>)

ou

chez des professionnels habilités

(garage, concessionnaire ...)

La préfecture du Haut Rhin n'instruit plus les demandes relatives aux immatriculations des véhicules



### Pour tout renseignement

**Constituer votre dossier**

[ants.gouv.fr](http://ants.gouv.fr)—immatriculation (rubriques questions fréquentes) ou [service-public.fr](http://service-public.fr)

**Où en est votre dossier**

Consulter votre compte personnel sur [ants.gouv.fr](http://ants.gouv.fr) ou contactez l'ANTS par téléphone au 0811 105 716



## ■ ■ ■ Cérémonies ...

### Commémoration du 99<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice

Depuis bientôt 100 ans, le 11 novembre est le jour choisi pour célébrer la fin de la Première Guerre mondiale, le retour de la Paix et surtout pour rendre hommage à tous les combattants morts pour la France. Toute une dynamique mémorielle prend vie autour de la date anniversaire de l'Armistice.

Un moment pour honorer le sacrifice des combattants morts aux Champs d'honneur et des victimes civiles de la guerre.

Le programme a été dense pour le corps des Sapeurs Pompiers du Vallon, avec un hommage dans chaque commune, Jungholtz, Rimbach-Zell et Rimbach.

En raison de la météo bien trop pluvieuse, les "instruments" de la Musique Harmonie n'ont pas pu prendre part à la cérémonie.



## ■ ■ ■ Place de la mairie

## Infos travaux

### Travaux

Les travaux de rénovation de la cour de l'école et la restructuration de l'ensemble de l'espace devant la mairie se terminent.

Cette rénovation a permis de tirer le meilleur parti des atouts de cet espace ; un espace complètement réaménagé qui est ainsi devenu une vraie place, au cœur du village, un lieu propice à la convivialité. L'équipe municipale appelle de ses vœux tous les citoyens pour que la place soit le point de rencontre idéal des Jungholtzois, le lieu par excellence du "bien vivre ensemble".

Avec la réhabilitation de cet espace au centre du village, c'est l'ensemble du patrimoine Mairie/Ecole qui est remis en valeur.

Par ailleurs, la double fonctionnalité du nouveau préau est



également opérationnelle. Le préau est accessible d'un côté pour les parents [leur permettant ainsi d'attendre la sortie des classes à l'abri des intempéries] et de l'autre côté aux enfants durant les temps de récréation.

D'ici au printemps, ce préau abritera également une boîte à livres ; pour l'heure elle est en cours de décoration...

Ce lieu deviendra-t-il la destination d'une belle ballade à travers le village, un point de rencontre spontané des habitants du village, une place agréable pour l'organisation des manifestations communales ? L'avenir nous le dira.





# Entretien des berges - Conseils aux riverains

## Mes droits et devoirs en tant que propriétaire riverain d'un cours d'eau

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités par les lois de décentralisation n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et n° 2015-991 du 7 août 2015.

Le syndicat des rivières a remis des flyers en mairie afin d'informer les propriétaires riverain d'un cours d'eau de leurs droits et devoirs que vous pouvez récupérer à l'espace attente devant le secrétariat. Ci-après les points qui y sont détaillés.



- **Droits de propriété** (Art.L215-2 du Code de l'Environnement) Le propriétaire riverain d'un cours d'eau possède la moitié du lit mineur.
- **Droit de pêche** (Art. L435-4 du Code de l'Environnement) Les propriétaires riverains peuvent bénéficier, chacun de leur côté, du droit de pêche jusqu'au milieu du cours d'eau, sous réserve de droits contraires. Le contrôle de l'exercice de la pêche s'effectue cependant par la Police de la Pêche (ONEMA ou associations agréées AAPPMA).
- **Devoir d'entretien régulier** (Art. L215-14 du Code de l'Environnement) Le propriétaire riverain doit veiller à l'enlèvement des embâcles et débris imposants présents dans le lit du cours d'eau, à l'élagage raisonné de la végétation sur les berges, à la préservation de l'écoulement naturel des eaux et du transport solide des alluvions et à la participation à l'atteinte du bon état écologique du milieu aquatique.

### 1 Le saviez-vous ? Quelques conseils pratiques

Les coupes à blanc sont à bannir : les arbres sur les berges assurent la bonne stabilité de la rive. Les coupes à blanc favorisent les érosions et l'implantation d'espèces exotiques envahissantes (Renouée du Japon par exemple).

2 Vos déchets verts ou gravats en bord de cours d'eau peuvent s'accumuler dans le cours d'eau lors des moyennes et hautes eaux et recharger les embâcles existants situés en aval ou en créer de nouveaux. Cela provoque également un étouffement de la végétation et favorisent le développement d'espèces indésirables telles que les plantes invasives. Les berges deviennent instables et la rivière sera polluée. Ces déchets peuvent être apportés dans les déchetteries mises en place par les collectivités.

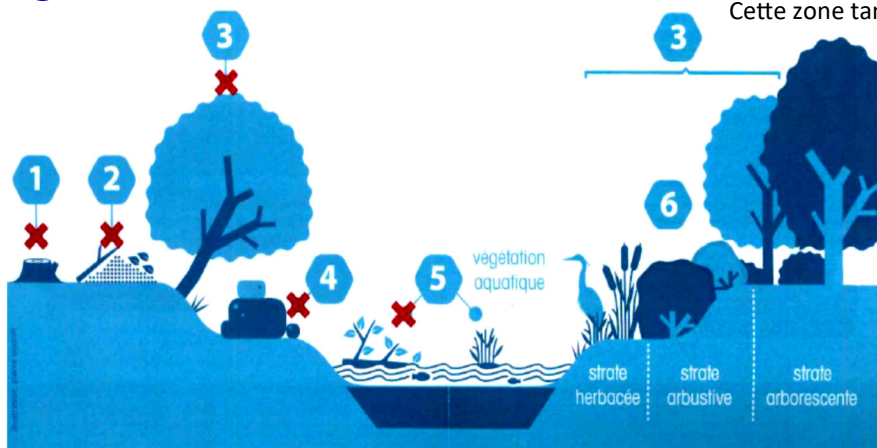
3 Réaliser des coupes sélectives des arbres : Il est nécessaire de couper les grands arbres menaçant de tomber avant qu'ils ne se transforment en embâcles et provoquent un effondrement de la berge. Les souches sont à préserver ; elles participent au bon maintien de la berge et à la biodiversité. Il est ensuite nécessaire de replanter un arbre, ce qui peut se faire avec une simple bouture de saule (morceau de branche de 2 à 3 cm de diamètre planté dans le sol).

4 Éviter les protections de fortune : Une protection de berge mal réalisée peut dégrader la stabilité de la berge et augmenter significativement les risques de dégâts sur les rives de cours d'eau. De plus ceci artificialise le milieu naturel. Si des enjeux importants (route, maison, etc...) nécessitant un maintien de la berge, il convient de favoriser des techniques d'aménagement adaptées et plus pérennes sur le long terme. Demandez conseil à votre syndicat de rivière car ces travaux sont soumis à des procédures administratives préalables auprès de la police de l'eau.

5 Retirer les embâcles et débris de grande taille : cer-

tains embâcles peuvent perturber les écoulements, par exemple sous les ponts, augmentant le risque d'inondation. Les embâcles peuvent également provoquer des dysfonctionnements sur les ouvrages hydrauliques présents au fil de l'eau (passes à poissons, seuils, etc...) Les plus petits débris comme des branches peuvent être conservés pour favoriser la biodiversité.

6 La végétation de rive constitue un véritable habitat écologique qui permet la filtration naturelle des polluants dans le sol et crée des zones d'ombrage autour du cours d'eau, rafraîchissant ainsi la température de l'eau en été. Cette zone tampon est essentielle aux cours d'eau.



Retrouvez les informations nécessaires à vos démarches administratives sur le site de la Préfecture : [www.haut-rhin.gov.fr](http://www.haut-rhin.gov.fr)

- ↳ Politiques publiques
- ↳ Environnement, risques naturels et technologiques
- ↳ Eau et milieux aquatiques
- ↳ Police de l'eau

Pour tout signalement de risque de pollution ou de dégradation de la rivière, contacter : **La Brigade Verte - Soultz**  
03 89 74 84 04 - [contact@brigade-verte.fr](mailto:contact@brigade-verte.fr)



## ■ ■ ■ Espèces exotiques invasives



### BERCE DU CAUCASE *Heracleum mantegazzianum*



ATTENTION À LA SÈVE PHOTOSENSIBILISANTE (PHOTO 4).  
RISQUE DE BRÛLURE.



Certaines espèces de plantes sont considérées comme invasives en France et dangereuses pour la santé, la Berce de Caucase comme l'Ambroisie à feuilles d'Armoise ont été signalées dans le Haut-Rhin.

#### Jardiniers et promeneurs, attention !!

Dangereux pour ceux qui vont dans la nature ! Cette plante herbacée pluriannuelle pousse au bord des routes et chemins, elle peut atteindre 2 à 5 mètres de haut.

Marcheurs et randonneurs prudence. La sève peut causer de graves brûlures, elle réagit avec la lumière du soleil (rayon UV) pour finalement brûler la peau.

La berce du Caucase produit une toxine photo-toxique (qui réagit si on l'expose à la lumière) appelée xanthotoxine. Cette toxine, présente dans la sève, provoque des inflammations et des brûlures de la peau.

Si l'on n'expose pas à la lumière la zone infectée pendant plusieurs jours, la réaction ne se déclenche pas. La sève est incolore avec une odeur très caractéristique due à la furanocoumarine.

Les cloques provoquées peuvent atteindre la taille d'une pomme de terre. Les séquelles de la photo-toxicité de la sève de la berce du Caucase n'apparaissent

qu'après plusieurs heures et peuvent persister durant des années.

En cas de contact de la peau avec de la sève : il faut éliminer la sève le plus rapidement possible, en prenant soin de ne pas étendre la surface de la zone touchée : enlever la sève de la peau avec un papier absorbant sans frotter, puis laver au savon, et rincer abondamment à l'eau l'endroit atteint.

Ensuite, il faut éviter l'exposition de la zone touchée à la lumière durant plus de 48 h, > le temps de la disparition de l'effet photo sensibilisateur.

Si les yeux sont atteints, les rincer abondamment à l'eau claire puis porter des lunettes de soleil pour réduire leur exposition à la lumière et immédiatement consulter un médecin.

En cas de contact important, ou si un enfant est atteint, consulter sans tarder un médecin ou le centre antipoison pour tout conseil approprié.

L'éradication de la berce du Caucase nécessite le port d'un équipement approprié permettant d'éviter tout



contact de la peau, des mains et des yeux avec sa sève (salopette imperméable à la sève, gants en plastique à manches longues, lunettes de sécurité contre les projections de sève dans les yeux).

*Vous pouvez aussi télécharger [https://www.haut-rhin.fr/sites/haut\_rhin/files/1.pdf] les fiches de reconnaissances des espèces exotiques envahissantes réalisées par le Conseil Départemental du Haut-Rhin.*



**En bref ....**

**LETTRÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE HAUT-RHIN**



**Préfecture nouvelle génération : pour une nouvelle relation avec l'utilisateur**



L'administration facilite les démarches des usagers grâce aux téléprocédures. Avec elles, plus besoin de se présenter aux guichets !

A compter du **lundi 2 octobre 2017**, les démarches liées à l'immatriculation des véhicules suivantes :

- la réédition du certificat d'immatriculation ;
- le changement d'adresse ;
- la déclaration de cession d'un véhicule ;
- le changement de titulaire du véhicule ;

devront être réalisées **uniquement en ligne** sur le site de l'agence nationale des titres (ANTS) : [immatriculation.ants.gouv.fr](http://immatriculation.ants.gouv.fr)



**MAIRIE DE GUEBWILLER**

**TITRES BIOMETRIQUES**

Communiqué des services de la Mairie de Guebwiller

Ayant remarqué des différences d'information selon les mairies au sujet des titres biométriques, il convient d'informer les administrés de

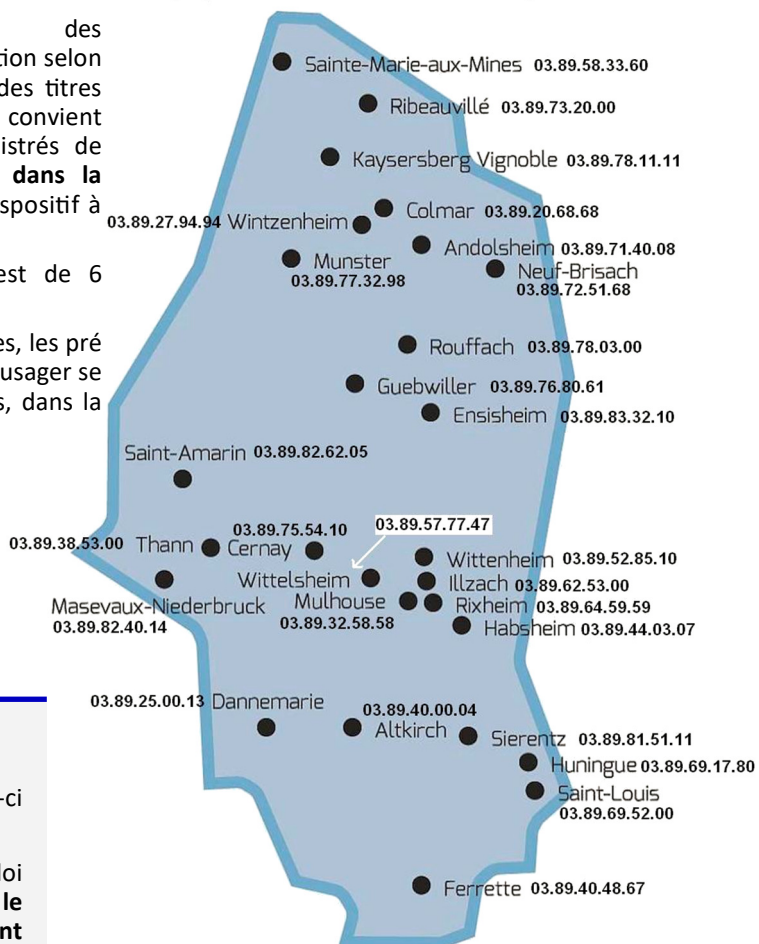
vos communes qu'ils peuvent **prendre rendez-vous dans la mairie de leur choix**, du moment qu'elle possède le dispositif à empreintes biométriques.

A Guebwiller, le délai pour avoir un rendez-vous est de 6 semaines.

Les formulaires papiers sont réservés aux personnes âgées, les pré-demandes sont à faire sur le site de "ants.gouv.fr" puis l'utilisateur se présentera avec le document imprimé et les justificatifs, dans la collectivité de son choix.

Les fiches de renseignements listant les pièces justificatives requises pour le passeport ou pour la carte d'identité peuvent être retirées au secrétariat de la mairie.

**Communes du Haut-Rhin équipées en station biométrique**



**Pacte civil de solidarité [PACS]**

... Encore une compétence qui est transférée, mais celle-ci incombe à présent à la commune !

En effet, conformément aux articles 48 et 114 (IV) de la loi de modernisation de la justice du XXI<sup>ème</sup> siècle, depuis le **1<sup>er</sup> novembre 2017**, les officiers de l'état civil sont chargés de toute la procédure du PACS (déclaration conjointe des partenaires, modification et dissolution de la convention de PACS, publicité et réalisation de statistiques semestrielles).

Le décret n° 2017-889 du 6 mai 2017 définit les modalités de mise en oeuvre de cette nouvelle compétence.

Quant à la circulaire du 10 mai 2017 (NOR : JUSC1711700C) qui comprend neuf fiches techniques, elle précise les effets comparés du mariage et du PACS, le libellé des mentions à apposer en marge des actes de

naissance dressés ou transcrits ainsi que les conditions de transfert des dossiers papier et des données numériques des PACS, des greffes des tribunaux d'instance vers les 284 communes sièges de tribunaux d'instance.

Pour les citoyens, les différents CERFA relatifs au Pacs, mis à jour par le ministère de la justice et l'AMF, sont disponibles sur le site [Service-Public.fr](http://Service-Public.fr) : [Service-Public.fr/Famille/Couple/Pacs](http://Service-Public.fr/Famille/Couple/Pacs).



## En bref ....

# Topoguide Vélo

- 7 circuits famille
- 5 circuits grimpe
- 15 circuits cyclotourisme





Office de Tourisme Guebwiller  
[www.tourisme-guebwiller.fr](http://www.tourisme-guebwiller.fr)



Plus d'infos :

thomas.studer  
@tourisme-guebwiller.fr  
ou 03 89 74 97 98

Le topoguide est composé de fiches individuelles répondant aux attentes des différents types de cyclistes : voyageurs, familles et sportifs.

Venez rejoindre le  
S.E.L. de  
Hartmannswiller  
et environs

Connaissez-vous les S.E.L. ?  
Le S.E.L. est un  
Système d'Échange Local.

Faire partie d'un S.E.L. permet d'échanger des services, des biens et des savoirs, ou de se prêter du matériel, sans

utiliser d'argent.

Dans un S.E.L., c'est la solidarité et le lien social qui comptent. Les échanges s'appuient sur les compétences que chacun possède parfois sans le savoir.

Le foyer-club de Hartmannswiller a créé **MannaSEL**, le Système d'Échange Local pour Hartmannswiller et environs.

Venez nous rejoindre  
pour échanger

- des objets
- des services, des compétences
- des prêts de matériel

pour participer

- ✓ à des rencontres, des échanges
- ✓ aux animations du Foyer-club
- ✓ aux trocs verts ou autres trocs à thème

pour partager

- ↻ des activités
- ↻ des informations
- ↻ des sorties



D'autres informations et inscription possible sur le site [www.mannasel.org](http://www.mannasel.org), en écrivant à [mannasel@orange.fr](mailto:mannasel@orange.fr) ou en prenant contact avec Etienne Meyer, président du Foyer Club de Hartmannswiller.

MEYER / Président du Foyer-Club de Hartmannswiller ■

## Le centre médical Sainte Anne

Dans le cadre de la Journée mondiale de lutte contre la douleur, le Centre médical Sainte-Anne avait organisé une journée portes ouvertes.

Durant la matinée de ce samedi 21 octobre c'est avec les élus du secteur et des professionnels du monde de la santé que nous avons visité les locaux.

Le centre médical Sainte Anne accueille près de 500 personnes par an, prises en charge par 82 salariés.

Aujourd'hui le site est surtout spécialisé dans les soins de rééducation, de maintien ou de restitution de l'autonomie.

Samedi après-midi, le public a pu assister à des conférences et des ateliers d'information sur la prévention et le traitement des douleurs. ■





## Etat Civil

### Grands Anniversaires (70 ans et plus)

Mois	Nom	Prénom	Date de naissance
Décembre	BIHRY	René	10/12/1929
	ERISMANN	Jean-Louis	15/12/1946
	FEDER née ARNOLD	Madeleine	27/12/1929
	LAUCHER	Marcel	06/12/1939
	LAUCHER	Pierre	28/12/1942
	LEDERMANN	Gilbert	09/12/1942
	ROTHUT née KAUFMANN	Marie Claire	01/12/1945
	TSCHAEN	Alfred	28/12/1937
Janvier	BRUCKER née KLEIN	Marie-Louise	29/01/1942
	FEY	Harald	15/01/1941
	HEINRICH	Marcel	07/01/1945
	ISSLER née BLUEM	Marie	25/01/1947
	KIHL née OSWALD	Marie Antoinette	13/01/1946
	MISTLER	Auguste	24/01/1926
	RISSEER née DUMOULIN	Marie	15/01/1937
	ROSEMARY née DIMITROVA GROZEVA	Nedka	11/01/1941
	SCHLEIFFER	Jean	16/01/1942
	SEILNACHT	André	29/01/1940
	STOECKLE née KAPFER	Marie	29/01/1939
	ROTTY	Paul	20/01/1948
	SCHLURAFF	Gilbert	16/01/1948
	Février	ANSEL née BIHRY	Marie
ARNOLD		Daniel	21/02/1937
BELTZUNG		Joseph	04/02/1927
FRICKER		Claude	01/02/1926
LEHNER née BIECHELIN		Marguerite	20/02/1938
MONA née KACZMAR		Sophie	04/02/1934
SCHWAMM née DISSEL		Philomène	14/02/1928
TSCHAEN née RINCKENBACH		Gabrielle	17/02/1936

Si vous constatez un oubli ou que vous ne souhaitez pas qu'une information relative à un événement d'état civil apparaisse dans le bulletin municipal, n'hésitez pas à le signaler (de préférence par écrit) afin que nous puissions en tenir compte.



### Distribution des sacs de tri

Les permanences annuelles de distribution de sacs de tri et sacs bio-déchets, assurées par le service Environnement, se tiendra le **Lundi 5 Février 2018**

La dotation annuelle de sacs de tri et de sacs biodéchets, est calculée en fonction du nombre de personnes composant le foyer.

La Mairie conservera une dotation de dépannage dédiée aux personnes âgées ou au personne en situation de handicap, etc). Vous pouvez demander au secrétariat de Mairie le formulaire de demande de dotation, à compléter et signé puis à retourner à la mairie

- un rouleau de sacs de tri par foyer
- un rouleau de sacs bio-déchets par foyer.

### MAIRIE HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi	9h à 12h	17h à 19h
Mardi	-	14h à 16h
Jeudi	9h à 12h	-

ou sur rendez vous : 03 89 62 22 11  
@ mairie.jungholtz@wanadoo.fr

## Dates à noter

2-3 Déc.	Marché de Noël Organisé par l'association Des Sabots et du Coeur	
3 Déc.	Fête de Saint Nicolas A partir de 15h00 Saint Nicolas sera dans les rues avec le père Fouettard Puis ils se rendront à la salle polyvalente.	
10 Déc.	Age d'Or - Repas de Noël pour les seniors Salle polyvalente	
5 Janv.	Cérémonie des Vœux du Maire Salle polyvalente	
13-14 Janv.	Exposition avicole	
04 Fév.	Loto organisé par la Musique Harmonie de Jungholtz	
05 Fév.	Distribution des sacs de tri et biodéchets Mairie de Jungholtz de 13h à 18h	
18 Mars	Carnaval Cavalcade dans les rues du village et animation carnavalesque à la salle polyvalente.	

### La Croix-Rouge française vient à la rencontre des habitants de Jungholtz

La Croix-Rouge française organisera à Jungholtz sa campagne de sensibilisation en porte à porte,

**du 18 décembre 2017 au 13 janvier 2018**

entre 12h et 20h du lundi au vendredi et de 12h à 18h le samedi  
L'équipe qui ira à la rencontre des personnes à leur domicile au nom de la Croix Rouge française sera clairement identifiable par un badge et des vêtements aux couleurs de l'association.

Cette campagne vise à sensibiliser sur les missions de la Croix Rouge mais ne font pas l'objet d'une quête en espèces ou en chèques.

### Formulaire unique pour les demandes de subvention des associations

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les associations doivent utiliser un formulaire unique pour faire leur demande de subvention aux communes.

Le décret du 28 décembre 2016 précise les éléments que comporte le formulaire unique :

Par ailleurs, divers documents doivent être joints au formulaire : attestation sur l'honneur que l'Association est à jour de ses obligations légales, administratives, sociales, fiscales et comptable, relevé d'identité bancaire

Décret n°2016-1971 du 28 décembre 2016 précisant les caractéristiques du formulaire unique de demande de subvention des associations.

Disponible sur le site :

[https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_12156.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_12156.do)